



Stage initial MEF1 Le 24 mars 2007- Freyming-

Formation MF1 d'apnée Modalités de l'examen

Présenté par Daniel GERARD – MF2 d'apnée-

Pré requis obligatoires



Être âgé de plus de 18 ans.

Être licencié à la FFESSM.

Être titulaire d'une assurance individuelle
Complémentaire de catégorie 1 minimum.

Jouir de ses droits civils et politiques.

Être en possession su RIFAA ou d'un diplôme équivalent
(RIFAP, AFPS + mention oxygénothérapie, AFCPSAM)

Être en possession du N IV d'apnée:

- 3' en statique
- 75 m en dynamique
- Série de 4 x 50 m avec départ toutes les 2'
- Maîtrise de la profondeur de 25 m en poids constant, gueuse largable et gueuse lourde.

Être initiateur apnée et/ou chasse pêche, et/ou E1 Technique
a minima.



ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

- La formation initiale de 2 jours (consécutifs, ou fractionnés en quatre demi-journées sur 6 mois maximum) est organisée librement par un Club, par un Comité Départemental ou Régional.
- Le Responsable est un MF2 Apnée, présent pendant la totalité de la formation. Ce responsable valide la formation initiale sur le livret pédagogique.
- Le démarrage du stage en situation n'est possible qu'après validation de la formation initiale et délivrance du livret pédagogique.
- Le tuteur de stage est un MF2 Apnée.
- Les séances sont validées sur le livret pédagogique par un MF2 Apnée minimum. A la fin du stage en situation, le tuteur de stage donne un avis favorable ou bien défavorable porté sur le livret pédagogique. Seul l'avis favorable permet de se présenter à l'examen ; dans le cas contraire, le tuteur de stage peut proposer au stagiaire une prolongation de son stage en situation.



ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN

- Cet examen est organisé à l'échelon du département ou de la région sous l'autorité de la Commission Régionale d'Apnée (CRA) du lieu d'examen.
- L'organisateur doit faire une demande auprès de la CRA au moins 2 mois avant la date de l'examen. Après validation de la demande, celle ci déléguera un représentant, MF2 apnée minimum, en charge de vérifier la conformité de l'examen.
- Les épreuves théoriques sont écrites et/ou orales (au choix du jury).
- Toutes les épreuves doivent être évaluées par 2 encadrants simultanément à l'exception des épreuves de théorie écrite.



JURY

Le jury est constitué :

- Du Président de la Commission Régionale d'Apnée ou son représentant, (Ernest BEINING)
- De deux MF2 Apnée au minimum. (Daniel GERARD et Ernest BEINING)
- L'un des membres du jury, MF2 Apnée, assure la présidence du jury de la session. (Daniel GERARD)
- Le représentant de la commission régionale d'apnée est chargé, entre autres, de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen (Ernest BEINING)



DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet de Moniteur Fédéral 1er degré est délivré sous la signature du Président de la Commission Régionale d'Apnée.

Les Commissions Régionales d'Apnée sont dépositaires des documents suivants :

- Feuilles Bordereaux d'examen,
- de notes,
- registre.



CONTENU DU CURSUS OBLIGATOIRE

FORMATION INITIALE DE 2 JOURS:

Consécutifs ou fractionnés en 4 séances sur 6 mois maximum

Organisé par un club affilié, un comité départemental ou régional
Cadre réglementaire - Pédagogie générale - Pédagogie spécifique
Direction et validation par un MF2 Apnée



Délivrance d'un carnet pédagogique (validité de la formation initiale : 2 ans)



STAGE D'ENCADREMENT EN SITUATION

milieu naturel

2 jours complets ou 4 séances pratiques

Validation des séances par le tuteur de stage



EXAMEN



Formation initiale

Faite à Freyming aujourd'hui

Cette formation initiale est de 2 jours consécutifs ou fractionnés en 4 séances sur 6 mois au maximum.

Elle est organisée au choix par un club affilié, un comité départemental ou un comité régional.

Elle comporte 3 modules intitulés :

- **Cadre réglementaire.**
- **Pédagogie générale.**
- **Pédagogie spécifique.**

Cette formation est dirigée et validée par un MF2 Apnée.

Livret pédagogique

- Véritable passeport du candidat.
- Il est individuel
- Il est obligatoirement validé par un tuteur MEF2
- ..\Carnet pédagogique MEF1\Carnet relié\LivretpédagogiqueInitiateur-MEF1Aprnée-VTEST1.0 19.pdf



Stage final et Examen Montceau-les-Mines les 09-10 juin 2007

L'examen est constitué de trois groupes d'épreuves :

- 1er groupe : Tests physiques.
- 2ème groupe : Pédagogie et organisation.
- 3ème groupe : Connaissances théoriques.

Pour être validé, la moyenne doit être obtenue dans chaque groupe d'épreuve ($\geq 10/20$).

Toute note inférieure à 5/20 dans chaque groupe d'épreuve entraînera la non validation de celui-ci.



1er groupe : Tests physiques comportant 1épreuve

1 Descente en poids constant

Coefficient 1

Effectuer une descente jusqu'à la profondeur maximale de 25 mètres en poids constant, sous forme de démonstration notée.



2ème groupe : Pédagogie et organisation comportant 2 épreuves

1 Pédagogie Pratique

Coefficient 2

Pédagogie Pratique (Coefficient 2)

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation, en milieu naturel d'une leçon avec un ou plusieurs élève(s), accompagnée de conseils, remarques ou consignes préalables que la nature de la leçon peut rendre nécessaires.

Apprentissage ou perfectionnement d'un exercice particulier ou d'un groupe d'exercices relatifs aux Niveaux 1, 2 et 3 d'apnée F.F.E.S.S.M. (ex: apprentissage des techniques d'immersions) etc....

La durée totale de l'épreuve est de 30 min environ divisée entre le briefing en surface, la mise en place de l'exercice dans l'eau et le débriefing.

Le candidat doit planifier et organiser une séance complète en milieu naturel (env. 1 h30). Le jury décidera de la partie de la séance à traiter.

Notation :

L'évaluation de la pédagogie pratique doit être en accord avec les compétences attendues d'un moniteur.

Un comportement dangereux ou un hors sujet est éliminatoire.



3ème groupe : Connaissances théoriques comportant 2 épreuves

- 1 - Épreuve théorique sur l'organisation de la – sécurité liée à la profondeur **Coefficient 1**
- 2 – Connaissance et prévention des accidents en apnée **Coefficient 1**

Épreuve théorique sur l'organisation de la sécurité et prévention des accidents en apnée (Coefficient 1)

Épreuve orale portant sur l'organisation de la sécurité liée à l'apnée verticale.

Connaissance et prévention des accidents en apnée (Coefficient 1)

Épreuve orale ou écrite portant sur les accidents et incidents de l'apnée liés à la profondeur dans le cadre des prérogatives du moniteur. Mécanismes, causes, symptômes, conduite à tenir et prévention.



Merci pour votre Attention et bonne chance à tous.